



H&R BLOCK

Trois Canadiens sur quatre échouent le test d'impôt de H&R Block

Un manque de connaissances fiscales peut se traduire en des crédits oubliés et de l'argent laissé sur la table

Calgary, AB –14 février 2011 – Les Canadiens pourraient laisser de l'argent sur la table au temps des impôts parce qu'ils ne savent pas vraiment ce qu'ils peuvent réclamer sur leurs déclarations de revenus. Selon un sondage récent mené par *Leger Marketing* pour H&R Block Canada, moins de 25 pourcent des Canadiens ont donné les bonnes réponses lorsqu'ils ont répondu à des questions au sujet de leurs déclarations.

« Peu importe comment vous choisissez de préparer vos déclarations de revenus, vous devez avoir une compréhension des crédits et déductions que vous pouvez réclamer et savoir comment les inscrire correctement », explique Cleo Hamel, Analyste fiscale supérieure chez H&R Block Canada. « Personne ne veut payer plus d'impôts que nécessaire aux gouvernements. Par conséquent, les Canadiens devraient s'assurer que leurs déclarations incluent toutes les déductions et crédits. »

Les échecs au test incluent :

- 82 % des Canadiens ne savent pas combien une cotisation REER de 1 000 \$ sur un revenu imposable de 50 000 \$ représente en économie fiscale au fédéral.
- Six Canadiens sur 10 avec des enfants à la maison ne savent pas que le conjoint avec le revenu le moins élevé réclame les frais de garde d'enfants.
- 40 % des Canadiens mariés ou qui vivent en union de fait ne réalisent pas qu'ils doivent tous les deux produire des déclarations et inclure les renseignements de l'autre conjoint.
- Seulement un quart des Canadiens ont répondu correctement qu'ils devaient produire une déclaration de l'Alberta s'ils étaient déménagés de l'Ontario à l'Alberta au mois de juin 2010 pour commencer un nouvel emploi.
- Trois Canadiens sur quatre avec des enfants à la maison ne réalisent pas qu'ils ne peuvent pas réclamer les crédits de frais de scolarité ou d'éducation, sauf si l'enfant leur transfère.
- Seulement 27 % des Canadiens savent que les primes d'assurance-maladie payées à un régime collectif constituent des frais médicaux.

« Les frais médicaux sont réduits par un pourcentage de votre revenu net. Plus vous avez de reçus, plus vous avez de chances de pouvoir les réclamer », explique Mme Hamel.
« Les primes d'assurance-maladie payées à un régime collectif et l'assurance médicale de

voyage sont considérées des frais médicaux et peuvent ajouter à votre total, mais vous devez d'abord savoir que vous pouvez les réclamer. »

« Si vous pensez avoir manqué un crédit ou une déduction, vous pouvez demander une Deuxième vérification gratuite. Un spécialiste de l'impôt H&R Block révisera vos déclarations des années précédentes pour s'assurer que vous avez réclamé tout ce à quoi vous avez droit. Si vous avez oublié quelque chose, nous pouvons vous aider à produire un redressement pour corriger l'erreur. »

Au sujet du sondage

Le sondage a été complété en ligne du 24 janvier 2011 au 27 janvier 2011 à l'aide du panel en ligne *Leger Marketing*, **LegerWeb**, avec un échantillon de 1 525 Canadiens âgés de 18 ans ou plus.

Un échantillon tiré au sort du même nombre donnerait une marge d'erreur de +/- 2,5 %.

À propos de H&R Block Canada

H&R Block Canada prépare des impôts depuis plus de 45 ans et est le chef de file de l'industrie de la préparation de déclarations de revenus au Canada. Avec son bureau national situé à Calgary, Alberta, la compagnie sert les contribuables canadiens dans plus de 1 100 bureaux à travers le pays. H&R Block Canada Inc. est une filiale de H&R Block, Inc., une société à exploitation diversifiée qui offre un large éventail de services et produits financiers. D'autres informations au sujet de H&R Block Canada sont disponibles au 1-800-HRBLOCK ou en visitant www.hrblock.ca

Suivez Impôt-ressource de H&R Block à www.hrbrtaxtalk.ca ou @HRBTaxTalk sur Twitter.

- 30 -

Pour plus de détails, communiquez avec:

Marie-Josée Gauvin

Kilicom Relations publiques

Téléphone : 514-845-8222 p. 222

Courriel : mjgauvin@kilicom.com